

Transcription écrite en temps réel (Système RISP), de la conférence tenue à l'Institut national de jeunes sourds de Paris le 1er octobre 2015

**« Le Droit des sourds »: où on est-on?  
Dix ans après la loi de 2005,  
Dominique Gillot revient sur son rapport**

**En présence de Jacques Sangla (ex-président de la FNSF) et  
Ronit Leven (vice-présidente de la FNSF)**

## **Introduction**

- **Olivier de Lagarde** : Bonjour à tous. Malheureusement, c'est la seule chose que je sache dire en langue des signes. Je m'appelle Olivier de Lagarde, je suis journaliste à France Info, et je suis très heureux et même honoré d'être parmi vous ce soir, honoré parce qu'on est ici à l'Institut national de jeunes sourds, un endroit tout à fait historique. On me disait il y a quelques minutes que, derrière cette paroi, il y a la bibliothèque de l'institut, où viennent tous les chercheurs du monde pour étudier l'œuvre de l'abbé de l'Epée. Son ombre tutélaire plane sur cet endroit. C'est un lieu qui est un peu le berceau de la communauté sourde de France. Ceci est la conférence inaugurale d'un cycle de quatre conférences cette année, première conférence autour de Dominique Gillot. Faut-il vous la présenter ? Sénatrice, ancienne ministre, auteure de ce rapport sur les droits des sourds, 115 propositions, publié à la documentation française. Le rapport date de 1998, et on aura l'occasion de l'entendre. Et j'aurai grand plaisir à l'interviewer d'ici quelques minutes. Vous aurez également la possibilité de lui poser quelques questions à l'issue de cette interview, soit directement, il y a des micros disponibles, il y a évidemment des traductrices. Soit via un numéro SMS, parce qu'il faut vous dire que cette conférence a eu un énorme succès, et il y a des gens qui ne sont pas dans la salle, mais ils pourront également poser des questions. Je vais vous donner le numéro SMS, qui va s'afficher également sur cet écran : 06 85 20 73 42.

On aura l'occasion de vous le redonner et de l'afficher à nouveau tout à l'heure.

J'accueillerai également tout à l'heure des représentants de la Fédération nationale des sourds : Jacques Sangla, l'ancien président de la FNSF. Et Ronit Leven, qui est la vice-présidente aujourd'hui de la Fédération nationale des sourds de France. On les entendra tout à l'heure. Je ne vais pas parler trop longtemps, parce que vous n'êtes pas venus pour m'écouter moi. On va tout de suite appeler les deux co-organisatrices de cet événement, Elodie Hemery, la directrice de l'INJS, et Andrea Benvenuto, maître de conférences à l'EHESS, l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Elodie Hemery, un petit mot d'accueil pour commencer ? Venez vous mettre devant. On ne tape jamais sur la tête d'un micro !

- **Elodie Hemery** : Bienvenue à l'INJS, nous sommes ravis de vous accueillir ici, et très honorés, Madame la sénatrice, Dominique Gillot, de vous avoir avec nous à nos côtés pour débattre ce soir, et en ouverture d'un cycle de conférences qui se dérouleront sur l'année scolaire 2015-2016. Il nous semblait important effectivement de revenir sur votre travail, Mme

Dominique Gillot, parce que, lorsqu'on se réunit en début d'année, lorsqu'on débat des chantiers qu'il reste à ouvrir ou des projets que nous avons à conduire, des différentes difficultés, des obstacles à surmonter, votre rapport revient comme un leitmotiv en référence, et les thématiques que vous traitez sont d'une étonnante actualité. L'INJS est avant tout une école, et en tant que telle, nous avons la responsabilité de débattre de questions sociétales pour sans cesse adapter nos modes d'accompagnement, nos modalités de fonctionnement, nous adapter, pour toujours mieux accompagner les enfants et les jeunes sourds scolarisés à l'INJS de Paris. Institut national, nous sommes rattachés au ministère des affaires sociales et de la santé. A ce titre, il nous incombe d'interpeller les pouvoirs publics sur tel ou tel point ou telle ou telle problématique, pour lesquels on a du mal à trouver des réponses adaptées. Et l'INJS Saint-Jacques, c'est avant tout la maison des sourds du monde entier. Les visiteurs du monde entier se croisent ici, débattent, rencontrent les professionnels. Nous avons donc ce devoir de valoriser la politique sociale française. L'INJS, lieu de débat, d'ouverture. Nous nous sommes naturellement tournés vers l'EHESS, notamment le programme Handicap et Société, pour organiser ce cycle de conférences sur des thématiques centrales, dont l'accès à l'emploi, la justice, l'inclusion, sur lesquelles, là encore, dans le quotidien, sur l'ensemble de nos pratiques, sur le plan pédagogique, éducatif, social, on a parfois du mal à trouver des réponses adaptées tant elles percutent le modèle social français. Je vous remercie à nouveau, Mme Dominique Gillot, merci à tous d'être présents. Nous avons démultiplié cet espace d'intervention, et donc, je voulais tout particulièrement remercier les équipes de l'INJS, la communication et les services techniques, ainsi que le service multimédia pour avoir permis d'accueillir un maximum de personnes dans les meilleures conditions possibles.

- **Olivier de Lagarde** : Où sont les autres participants ?

- Au self, avec une retransmission en direct.

- **Olivier de Lagarde** : Amis du self, on vous salue !

Andrea Benvenuto arrive d'Uruguay, elle a cinq heures de décalage, douze heures de vol, mais elle est là ce soir, merci.

- **Andrea Benvenuto** : Je suis très contente d'être là, je remercie Mme Elodie Hemery de ce partenariat, que l'on a commencé cette année avec cette conférence.

- **Olivier de Lagarde** : Venez vous mettre au milieu ! Vous êtes trop modestes à l'EHESS !

- **Andrea Benvenuto** : Marie Coutant et moi-même sommes très honorées de faire ce partenariat avec l'INJS. C'est un lieu historique, premier établissement public d'éducation d'enfants sourds, rayonnant dans le monde entier, jusqu'en Uruguay, évidemment ! On est très contents de cette conférence qui va mettre un peu en lumière l'importance et le contexte de ce rapport, à l'époque... En relisant l'avant-propos du rapport, j'étais émerveillée de cette démarche dans laquelle, avec une sensibilité particulière, une écoute de toutes les singularités des sourds, vous avez pu vous introduire dans la vie quotidienne des sourds. Il est intéressant de voir ce qui a été fait et les défis qu'il nous reste encore à accomplir pour que ces droits des

sourds soient définitivement ceux de tous les hommes. Nous sommes donc très contentes de cette conférence. A tout à l'heure.

## Questions à Dominique Gillot

### Origine du rapport

- **Olivier de Lagarde** : Venez vous installer autour de moi. On va demander à Dominique Gillot de venir nous rejoindre sur cette scène. Pendant qu'elle nous rejoint, on va en profiter pour saluer les trois interprètes qui vont se succéder sur cette scène, Anne-Marie Bisaro, Christine Grandin et Yohann Robert, et la vélotypiste, Céline Laurent, grâce à qui vous pouvez suivre nos propos.

Dominique Gillot, je suis extrêmement content de faire votre connaissance, parce que j'ai passé un bon moment avec vous à découvrir le monde des sourds, que, j'avoue humblement, je ne connaissais pas. Donc, j'ai découvert beaucoup de problématiques à travers votre rapport. Ce rapport, qui date maintenant d'il y a quelques années. Je voudrais peut-être qu'on commence par le commencement. A priori, rien ne vous prédisposait à vous occuper plus principalement des problématiques liées à la surdité ?

- **Dominique Gillot** : A l'âge que j'ai, je suis un peu plus proche maintenant des personnes qui ont des problèmes auditifs ! Mais il y a vingt ans, rien ne me prédisposait à cet intérêt particulier pour les sourds, qui m'a saisie. Je vous raconterai comment. Et ça ne me quitte pas.

- Quand on dit que rien ne vous prédisposait, il faut rappeler qu'avant d'être sénatrice, ministre, avant d'être maire, vous avez été institutrice.

- **Dominique Gillot** : Je l'étais encore quand j'ai découvert la difficulté des personnes sourdes.

- **Olivier de Lagarde** : Qu'est-ce qui s'est passé ?

- **Dominique Gillot** : J'étais élue locale, et lors d'une permanence, j'ai reçu une personne qui avait besoin d'un conseil, et je ne comprenais pas ce qu'elle me disait, j'avais l'impression qu'elle avait des problèmes d'articulation, de voix, j'ai cru qu'elle avait eu une laryngectomie. Elle me disait : pas du tout, elle s'énervait parce que je ne comprenais pas. J'ai dit : on va écrire, et son niveau d'écriture n'était pas à la hauteur de ce que j'attendais. C'était l'incompréhension totale. Je sentais son désarroi, et moi, j'étais désappointée, vexée de ne pas comprendre ce qui se passait. Au lieu de tourner les talons, j'ai essayé de comprendre. C'est comme ça que je suis entrée dans le quotidien de la vie des personnes sourdes et que j'ai rencontré des personnes merveilleuses qui m'ont accueillie avec mon handicap et qui m'ont fait découvrir leur culture, leur ingéniosité au quotidien pour dépasser les problèmes de communication avec notre société.

- **Olivier de Lagarde** : Ça a duré un certain temps ?

- **Dominique Gillot** : Deux ou trois ans, c'était au milieu des années 90. Puis je suis arrivée à l'Assemblée Nationale avec cette préoccupation. Une anecdote assez drôle : quand j'étais en campagne électorale, on me demandait toujours : quand vous serez élue, qu'est-ce que vous allez faire en premier ? Je disais : je vais m'occuper de la situation des sourds dans la société. J'ai même un bon ami qui m'a dit : si tu penses devenir célèbre avec ça, tu te mets le doigt dans l'œil !

- **Olivier de Lagarde** : C'est lui qui se met le doigt dans l'œil ! Ce que je voudrais comprendre, c'est : comment se passe le processus de votre sensibilisation à ces questions, on l'a bien compris, jusqu'à ce beau jour de 98 où vous recevez une lettre de mission signée par le Premier ministre, Lionel Jospin à l'époque ?

- **Dominique Gillot** : Dès la première audition de la ministre des affaires sociales et Bernard Kouchner, qui sont venus à la commission des affaires sociales, dans mes préoccupations, j'ai parlé de la vie quotidienne des sourds, en disant : ces personnes ont besoin qu'on s'occupe d'elles, qu'on y regarde de plus près. Immédiatement, Martine Aubry a dit : je suis aussi préoccupée par cette question et je compte confier une mission à un parlementaire intéressé. Elle l'avait en face d'elle. J'ai eu les moyens d'investigation...

- **Olivier de Lagarde** : Mais la lettre n'est pas signée Martine Aubry ?

- **Dominique Gillot** : Elle en a référé à Lionel Jospin. J'étais chargée de mission par le Premier ministre.

- **Olivier de Lagarde** : Avez-vous l'impression que ce sujet est politique ?

- **Dominique Gillot** : Absolument. Lionel Jospin avait alors ressenti l'intérêt de porter une attention particulière, méthodique, réfléchie à cette partie de la population qui souffrait de discriminations et d'éloignement de l'ensemble des centres de décision.

- **Olivier de Lagarde** : Donc, nous sommes au monde des Bisounours où tout va pour le mieux, on confie un rapport à Dominique Gillot. Quand on veut enterrer un problème, vous savez ce qu'on dit... Soit on crée une commission, soit on demande à quelqu'un de faire un rapport ! Vous avez tout de suite eu la certitude que ce rapport, ce n'était pas bidon ?

- **Dominique Gillot** : Absolument, j'avais mis mes conditions, je voulais être accompagnée par quelqu'un de compétent. On m'a dit : d'accord. Je l'ai rencontré, et cette personne disait la même chose : je veux bien servir de technicien à un élu, mais je ne veux pas que ce soit bidon, je veux d'abord un entretien avec cette personne. Donc, on a déjeuné ensemble, échangé, puis à la fin du repas, on a dit : on va travailler ensemble, car on était passionnés tous les deux par cette question. Il était professeur dans un institut, maîtrisait la langue des signes, il avait cette préoccupation de faire passer dans la réglementation, dans la loi les besoins qu'il ressentait, qu'il découvrait dans sa pratique quotidienne.

- **Olivier de Lagarde** : C'était qui, cette personne ?

- **Dominique Gillot** : Serge Barth, qui est maintenant, vraisemblablement, à la retraite. Mais il était auparavant directeur territorial dans un département de Bretagne.

## Démarche

- **Olivier de Lagarde** : Comment avez-vous travaillé, concrètement ? Vous avez mis à peu près six mois ?

- **Dominique Gillot** : C'est le temps d'une mission. Mais j'avais eu des investigations avant. Et puis, j'avais d'autres sujets qui me ramenaient souvent vers les sourds. Dès lors que j'abordais une question d'enseignement, de culture, de santé publique, je pensais : et les sourds là-dedans ? Et j'ai été aussi abordée par les militants de la lutte contre le Sida, qui m'ont ramenée vers la Pitié-Salpêtrière, où il y avait déjà un médecin qui se préoccupait de l'accompagnement, de la prise en charge, du soutien des personnes sourdes face à ce fléau, qu'ils n'identifiaient pas bien, pour lequel il y avait besoin de développer un langage, une approche et puis un accompagnement particulier pour les personnes qui se retrouvaient séropositives. Donc, voilà le médecin qui m'a initiée, il est là, dans la salle, le professeur Dagon, qui m'a vraiment beaucoup formée, soutenue, m'a fait découvrir son service, et par lui, j'ai découvert tout un réseau de personnes qui m'ont confortée dans l'idée qu'il fallait introduire, dans la loi, dans les règlements, des dispositions particulières pour les personnes sourdes.

- **Olivier de Lagarde** : Vous n'avez pas tout à fait répondu à ma question, mais j'ai l'habitude, ne vous en faites pas ! Je me mets à votre place, vous avez la lettre du Premier ministre, vous avez six mois, parce que en plus, dans la lettre, on vous dit : il faut rendre votre rapport à telle date. Donc, vous avez six mois pour le rédiger. Qu'est-ce que vous faites ? Comment vous vous organisez ? D'abord, est-ce qu'il n'y a pas un petit sentiment d'effroi, de se dire : ouh là !, il faut que je fasse ce rapport !

- **Dominique Gillot** : Non, d'abord, j'avais négocié la lettre avec le Premier ministre. Je ne vais pas dire que je lui ai tenu la main... Les orientations, les objectifs, ils ont été définis ensemble. Donc, j'ai été missionnée pour quelque chose que j'ai calibré, en fait. Et j'ai obtenu les moyens de cette mission.

## Élaboration du rapport

- **Olivier de Lagarde** : Quels sont-ils ?

- **Dominique Gillot** : Le collaborateur pertinent, informé, disponible, avec qui je m'entendais bien, des moyens financiers pour voyager, aller à la rencontre des personnes, une information dans tous les départements de France pour dire : voilà, Mme Dominique Gillot et M. Serge Barth vont venir rencontrer les établissements, les personnes, etc.

- **Olivier de Lagarde** : Ça, l'administration adore, accueillir des élus qui arrivent de Paris !

- **Dominique Gillot** : Les préfets étaient mobilisés, et chaque fois qu'on voulait organiser une visite dans un département, je pouvais passer la journée à rencontrer de manière très concrète et efficace des personnes qui avaient des choses à me dire sur le sujet. Il y avait beaucoup de choses à dire. Ensuite, on a compilé toutes ces informations.

- **Olivier de Lagarde** : Vous aviez des petites mains ?

- **Dominique Gillot** : Oui, un secrétariat, et mes propres collaborateurs. On était vraiment quatre à travailler tous les jours sur ce sujet.

Et puis, on a eu des soutiens dans les préfetures, dans les DDAS, dans les établissements, des gens qui nous ont envoyé des contributions. On a pu aussi compter sur l'administration centrale pour nous fournir les données statistiques, les informations incontestables qui nourrissent mon rapport et crédibilisent, étayent les propositions qui en sont les conclusions.

- **Olivier de Lagarde** : Vous êtes allée sur le terrain, vous avez fait cinq conférences.

- **Dominique Gillot** : Je n'ai pas révisé...

- **Olivier de Lagarde** : Moi, oui, vous êtes allée à Metz, etc.

- **Dominique Gillot** : Et ce qui est touchant, maintenant, quand je voyage, soit pour mon mandat, soit pour des raisons personnelles, il m'arrive souvent de retrouver une personne sourde qui me reconnaît, qui me dit : je vous ai vue à tel endroit. Donc, je suis toujours très touchée, car ce travail a marqué une étape, et il continue de vivre aujourd'hui. Et ça reste quelque chose de très présent pour des personnes qui se sont senties reconnues, écoutées. Et j'espère que les choses vont continuer de cette manière-là.

## **Situation de sourds**

- **Olivier de Lagarde** : Au moment où vous commencez votre rapport, vous connaissez déjà bien le monde des sourds. Avez-vous une idée précise de ce que sera votre rapport à ce moment-là ?

- **Dominique Gillot** : Oui. J'avais déjà rencontré beaucoup de personnes sourdes, je connaissais leurs difficultés en matière de logement, de communication, d'interprétariat. Par exemple, j'avais été très sensibilisée à la difficulté des personnes sourdes quand elles sont dans une affaire judiciaire. L'incompréhension, la difficulté à défendre ses droits, à être bien compris par un interprète et à être bien traduit, ça, je l'ai perçu vraiment de manière très précise.

- **Olivier de Lagarde** : Votre rapport commence même par ça.

- **Dominique Gillot** : Il y a la question médicale aussi. La détresse des personnes qui ne comprennent pas la langue du médecin qui pose un diagnostic, le désarroi du médecin qui n'arrive pas à faire comprendre à son patient ce qui se passe, ça entraîne soit des situations de

conflit qui peuvent déboucher sur de la violence, soit à du désintérêt et à des préjudices graves pour la santé du patient, du malade.

- **Olivier de Lagarde** : Si je vous posais la question un peu naïve de savoir si vous saviez déjà à quoi allait ressembler votre rapport, c'est puisqu'au début, vous écrivez : j'ai été victime de parti pris. Donc, ça n'a pas été si simple ?

- **Dominique Gillot** : Non, parce que j'ai été introduite dans la culture des sourds par des sourds signeurs, et ensuite, on a eu vraiment l'ouverture d'esprit, la loyauté de rencontrer toutes les personnes sourdes et toutes les organisations. Et là, j'ai découvert un panorama, un paysage extrêmement varié, je peux même dire violent, avec des gens qui ne pouvaient pas s'entendre entre différentes méthodes. L'abbé de l'Épée, le congrès de Milan, toute cette histoire. Et puis, des personnes sourdes qui ont été oralisées d'une manière extrêmement difficile, on peut même dire quelquefois violente, qui ont maîtrisé la langue orale au prix d'efforts considérables de leur part, mais aussi de leur famille et qui, d'un seul coup, voyaient arriver dans leur environnement des personnes qui savaient se faire comprendre, qui se débrouillaient autrement qu'eux, avec ce qui leur semblaient être une facilité, qui les renvoyaient à leur propres difficultés. Donc, entre les sourds oralisés et les sourds signeurs, j'ai vécu des moments extrêmement difficiles. Et aujourd'hui, ce qui me fait plaisir, c'est de voir une forme de réconciliation, d'association de leurs manières d'être, de faire, qui fait progresser la situation et la prise de conscience des personnes sourdes.

- **Olivier de Lagarde** : Mais il aura fallu 120 ans après le congrès de Milan.

- **Dominique Gillot** : Voilà. Et ces vingt dernières années, avec la prise en considération des enfants sourds dans le système scolaire, dans le système éducatif. Alors, pas pour tous avec les mêmes chances ou avec la même considération, mais aujourd'hui, on a des personnes sourdes qui prennent la parole, qui sont formées, qui maîtrisent le langage, qui maîtrisent la communication avec le monde des entendants, avec la société dans laquelle ils vivent, qui savent défendre leurs points de vue, alors qu'il y a trente ans, c'était beaucoup plus difficile.

- **Olivier de Lagarde** : Il y a des trucs très amusants dans votre rapport, c'est tout ce qui concerne la technologie. Parce que nous sommes en 98. Il y a donc un chapitre sur le minitel, il y a un petit chapitre sur le fax. Internet, on nous dit : pour le moment, le problème, c'est que c'est tout en anglais, on ne sait pas trop. C'est fabuleux de voir, en aussi peu de temps, ce que ça a changé. Et ça, c'est quand même un point important, parce que finalement, beaucoup des questions que vous soulevez dans ce rapport ont trouvé leur réponse grâce à ces nouvelles technologies.

- **Dominique Gillot** : Un certain nombre de ces difficultés ont trouvé une solution avec l'introduction de la technologie informatique, Internet, le big data. Les sourds s'en sont emparés de façon très rapide et avec une grande agilité, et ça contribue aussi à leur émancipation, à leur capacité à communiquer, entre eux bien sûr, mais aussi avec les entendants, avec l'administration, et ça leur a donné une capacité d'interpellation, de présence dans l'espace public beaucoup plus importante qu'il y a une vingtaine d'années.

- **Olivier de Lagarde** : Notamment, dans toutes ces questions assez pratiques au début de votre rapport, notamment la justice, les problèmes de transport, l'habitat... ?

- **Dominique Gillot** : J'étais aussi très impressionnée par les questions de sécurité. Par exemple, j'avais été approchée par un couple de personnes sourdes, et la jeune femme était enceinte, et la préoccupation de son mari, c'était de savoir comment ça allait se passer si ça arrivait la nuit, parce que évidemment, du coup, il y avait tout un scénario qui se montait : arrivée aux urgences, appuyer sur la sonnette ne pas pouvoir s'exprimer, éventuellement passer pour un fauteur de troubles, être renvoyé par les services de sécurité avec la femme en train d'accoucher dans la voiture. Ce sont des situations qui m'ont été racontées, que je me suis mise en tête, mais qui existent. Quand j'étais vice-présidente du Conseil général, j'ai donc engagé un travail avec les pompiers du Val-d'Oise pour mettre en place un système de sécurité d'urgence pour les personnes sourdes qui sont en difficulté dans un endroit, sans moyen de communication, par le GPS. Et donc, il y a ce numéro qui a été expérimenté et qui, maintenant, est généralisé, qui permet effectivement à une personne sourde ou à une personne qui ne peut pas s'exprimer de se faire aider, parce que c'est aussi ça que j'ai compris et que j'ai fait comprendre au Premier ministre, Lionel Jospin qui l'a très bien compris aussi, c'est que toute l'attention qu'on peut avoir pour les personnes sourdes en difficulté de communication, c'est bon pour tout le monde, parce qu'il y a peut-être 4 millions de personnes sourdes en France en difficulté de communication, mais il y en a 60 millions en grande difficulté de communication avec eux aussi. Donc, toute l'attention qu'on peut avoir pour permettre cette communication, ça ne peut que profiter à la qualité du vivre ensemble.

- **Olivier de Lagarde** : Un mot sur l'accès à la culture, point important de votre rapport. Vous militiez pour la création d'une chaîne spécifique, à l'époque ?

- **Dominique Gillot** : Oui, j'avais des personnes sourdes autour de moi qui étaient très attachées à ça. Il y a eu un moment où ça a fait l'objet d'une attention, mais ça n'a pas pu se faire. Aujourd'hui, je milite beaucoup pour que les chaînes publiques soient attentives à la qualité des sous-titrages, et, dans un autre domaine, à la qualité de l'audio-description pour les aveugles.

- **Olivier de Lagarde** : Ce n'est pas terrible, le sous-titrage ? Pas celui là...

- **Dominique Gillot** : Quand le sous-titrage est bien fait, ça ajoute de la valeur à l'œuvre. Mais si c'est fait n'importe comment, à la ligne, comme ça, au kilomètre, c'est complètement déplorable parce que le texte ne suit pas l'action, voire le texte déforme l'action, donc ça n'est pas intéressant du tout, et ça peut même induire des compréhensions fausses dans l'esprit du téléspectateur. Donc, à chaque fois qu'on a une communication, qu'on reçoit le CSA, je sors ma question. Tout le monde sait que je vais parler de ça, mais j'en parle quand même, parce que, au bout d'un moment, ça doit imprimer.

- **Olivier de Lagarde** : C'est comme France Info, on répète les choses, on espère... C'est le principe de l'éducation !



- **Dominique Gillot** : Mais vous, vous ne pouvez pas sous-titrer !

- **Olivier de Lagarde** : Aujourd'hui, tous les médias réfléchissent à leur existence. Nous faisons des images maintenant sur Internet, et ces questions de sous-titrage se posent également pour les déclinaisons de la radio. C'est un vrai sujet.

- **Dominique Gillot** : Et sur la culture, il y a quand même des personnes sourdes qui sont de grands artistes et qui ne sont pas suffisamment reconnus.

- **Olivier de Lagarde** : Qui ça ?

- **Dominique Gillot** : Joël Chalude, par exemple, qui est un mime, un écrivain, un comédien, un créateur, un cinéaste, multi-cartes, vraiment remarquable. Je l'ai emmené à Canal+ pour présenter son film, qui s'appelait Crime en sourdine ?

Il a fait un jeu de mot avec un film tiré d'un roman d'Agatha Christie. Il a eu les pires misères du monde... Mais c'est vraiment quelque chose... C'est une création...

- Mélodie en sourdine !

- **Dominique Gillot** : Bravo.

- **Olivier de Lagarde** : C'est Mélodie en sous-sol, le jeu de mot.

- **Dominique Gillot** : Oui. Ce n'est pas le plus important, mais la difficulté que j'ai eue à faire reconnaître que c'est une création artistique. Dans son film, il mélange des acteurs sourds et des acteurs entendants. Et la communication, c'est tous les vecteurs de communication entre les sourds et les entendants. Donc, les pictogrammes, la langue des signes, le langage parlé complété. Tout est là. Et c'est vraiment très drôle et ça met en place des situations qui sont des situations de la vie quotidienne. C'est du burlesque, mais voilà. Et il n'y a pas moyen de faire entendre ça. Je lui avais fait rencontrer la personne qui s'occupe des productions à Canal+, qui a vu le film, qui a dit : c'est très bien. Mais je ne vois pas, il ne va pas y avoir de public. Et deux ans après, La Famille Bélier sort, et c'est un succès phénoménal, et dans le film, il y a une personne sourde, c'est le gamin, les autres ne le sont pas, alors qu'il y a des comédiens sourds qui auraient pu tenir les rôles titres. Ceci dit, c'est très bien, parce que les comédiens de grand talent sont rentrés comme vous dans la culture des sourds...

- **Olivier de Lagarde** : Je suis un comédien de grand talent !

- **Dominique Gillot** : Ils ont été touchés par la grâce, par le charme de cette communauté, de ces personnes qui communiquent entre elles avec beaucoup de solidarité, d'expressivité. Mais je trouvais ça dommage qu'un film réalisé par un sourd, que je considère de grande qualité, ne soit pas porté par les médias sous le motif qu'il n'y aura pas de public, alors qu'un film dit grand public a rencontré un très grand succès. Il y a donc du travail à faire dans la conviction des producteurs, des économistes de la culture.

- **Olivier de Lagarde** : Et plus globalement de la place des sourds dans notre société. Dominique Gillot, on parlait de tout ce qui a changé, des nouvelles technologies qui ont bouleversé ce monde. Il y a des choses, en revanche, qui n'ont pas tellement changé, qui sont toujours d'une actualité brûlante : les bisbilles entre l'Education Nationale et le ministère des Solidarités et des Affaires Sociales ?

- **Dominique Gillot** : C'est une façon différente d'envisager les choses, pas des bisbilles. L'Education nationale a introduit, dans la loi, et est chargée par la loi de l'intégration des personnes handicapées, des personnes qui ont un besoin spécifique, des enfants qui ont un besoin spécifique. Donc, pour l'Education nationale, un enfant sourd doit aller dans l'école de son périmètre. Mais un enfant sourd dans une école, tout seul, il est dans une grande difficulté de communication, même s'il est très malin, ce qui est souvent le cas, et son enseignant est aussi en grande difficulté. La solution est de mettre un interface, un interprète, un auxiliaire de vie scolaire à côté de cet enfant. Moi, je pense qu'il faut des regroupements de ces enfants. Après, on a l'intégration collective des classes dans les écoles ordinaires. Et il faut aussi des organismes d'enseignement spécialisé, parce qu'il y a des enfants qui ont besoin de se retrouver ensemble. Et puis, il y a une revendication qui reste très portée par les sourds, les parents et les représentants des sourds, c'est l'enseignement bilingue, du français et de la langue des signes, mais qui peut être controversé par d'autres qui considèrent que ce n'est pas le meilleur moyen de s'intégrer.

- **Olivier de Lagarde** : Votre religion, là-dedans, c'est de dire qu'il faut que chacun ait le choix, ait la liberté, et qu'il n'y a pas peut-être une seule voie à avoir, et qu'il faut une pluralité de chemins ?

- **Dominique Gillot** : Tout à fait. C'est ce qui a été réaffirmé lors de la conférence sur le handicap, avec un groupe de travail qui se réunit à la DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire). Il y a toujours des heureux hasards, c'est que Vincent Peillon, quand il était ministre de l'Education nationale, il avait près de lui un directeur général de l'enseignement scolaire, qui avait été recteur et qui était très sensible à la scolarisation des enfants sourds. Et quand il était recteur, il a mené des expériences tout à fait intéressantes. Donc, j'ai pu bien communiquer avec lui, il comprenait ce que je disais. Et c'est lui qui a mis en place ce groupe de travail. Maintenant, il n'est plus à la DGESCO, mais il a mis en place ce groupe de travail avec une attention particulière sur la garantie de la liberté de choix d'éducation des parents pour leurs enfants. Je pense qu'il faut avancer vers ça. De nouveau, il y a une bonne configuration pour que les choses avancent dans ce sens. Il ne faut pas lâcher, je ne lâche pas. La secrétaire d'État aux personnes handicapées, elle est très sensible à...

- **Olivier de Lagarde**: Ségolène Neuville.

- **Dominique Gillot**: Elle est très sensible à ces questions. Je fonde beaucoup d'espoirs sur son rayonnement politique et sa capacité à faire avancer les choses.

## **Actualité**

- **Olivier de Lagarde** : Vous dites que vous ne lâchez pas. Je vous cite, dans le rapport : A l'heure actuelle, écrit Dominique Gillot, ici présente, il faut déplorer l'absence de politique globale de prise en charge des enfants et adolescents sourds, et de doctrine suffisamment élaborée dans les domaines tels que le projet individuel de formation, l'intégration et l'enseignement de la langue, le bilinguisme, rien ne garantit donc aux parents et aux jeunes sourds la qualité de prestation qu'ils sont en droit d'attendre.

- **Dominique Gillot** : C'est un constat sévère. Aujourd'hui, dans les textes, ça a évolué, mais je ne suis pas sûre que sur tout le territoire, ça a évolué.

- **Olivier de Lagarde** : Justement, vous dites qu'on a évolué, on est presque vingt ans après votre rapport. Avez-vous l'impression que les choses ont beaucoup bougé ?

- **Dominique Gillot** : Oui. Depuis vingt ans, il y a des enfants sourds qui ont accédé à l'enseignement, à la connaissance, qui sont aujourd'hui en capacité à prendre la parole, avec leur bouche, un crayon ou avec leurs mains, pour revendiquer directement ce dont ils ont besoin. Ce qui est intéressant, c'est qu'on peut rencontrer maintenant dans les cabinets ministériels des conseillers ministériels qui sont sourds. Par exemple, Jérémie Boroy, que certains connaissent, il a été au cabinet de Marie-Arlette Carlotti.

Il est là ? Bonjour !

- **Olivier de Lagarde** : J'en profite pour dire que la maire du 5<sup>e</sup> arrondissement est également présente dans la salle. On la salue également, on est très heureux qu'elle soit ici.

- **Dominique Gillot** : Il y a de plus en plus d'élus convaincus de l'intérêt de faire avancer ces questions-là. C'est un travail pugnace. Mais comme pour toute politique de réponse aux personnes handicapées, ce n'est jamais acquis. Il faut toujours recommencer. Si on pense : ça, on l'a fait, bof, on coche la case et on tourne, eh bien, dans deux ou trois ans, ça sera fini. Et puis après, les équipes changent.

- **Olivier de Lagarde** : C'est le mythe de Sisyphe.

- **Dominique Gillot** : Mais c'est aussi l'implication de la société civile. Je considère que les personnes sourdes sont aujourd'hui en capacité de défendre elles-mêmes leurs points de vue, leurs besoins, d'interpeller, parfois c'est violent, les pouvoirs publics.

- **Olivier de Lagarde** : Vous souhaitiez un réseau moins décentralisé, moins parisien. Vous parliez de « déserts » dans votre rapport.

- **Dominique Gillot** : Aujourd'hui, je ne peux pas dire si ça a vraiment évolué, mais je pense que la loi sur le handicap confère des obligations dans toutes les parties du territoire. C'est vrai que quand on parle de l'accessibilité, on entend surtout accessibilité pour les fauteuils roulants, pour les personnes handicapées physiques

- **Olivier de Lagarde** : Pour les handicaps qui se voient, finalement.

- **Dominique Gillot** : Et on dit que ça coûte de l'argent, il y a de gros problèmes, etc. Mais le handicap sensoriel est un handicap qui ne se voit pas et qui est effectivement très handicapant, mais pour l'ensemble de la société, car avoir dans un groupe social des personnes avec qui on ne peut pas communiquer, c'est un souci pour les personnes. Je vois ma colère de maire... C'est un souci, quand on est gestionnaire d'une ville, quand on a des personnes dont on n'est pas sûr qu'elles sont atteintes par la communication, qu'elles connaissent bien le fonctionnement de la ville, que les enfants trouvent leur place, c'est une vraie préoccupation pour les élus locaux.

- **Olivier de Lagarde** : Vous disiez qu'il fallait mettre la personne au centre du dispositif. Est-ce que c'est le cas ? C'est un petit peu le problème, finalement.

- **Dominique Gillot** : J'ai l'impression, mais peut-être que je m'abuse... Quand je dis que je constate que les enfants sourds qui ont bénéficié d'une attention scolaire, de l'enseignement, qui, aujourd'hui, sont en capacité de prendre la parole, je pense qu'ils sont à même, eux, d'être au cœur du dispositif. Il faudra peut-être encore une dizaine d'années pour que ces sourds-là soient encore plus en capacité de prendre des responsabilités. Mais il y a des personnes sourdes qui se présentent à des élections, maintenant, et qui gagnent.

- **Olivier de Lagarde** : Et le financement ? Parce que tout ça, bon, voilà, on en revient à ces affaires de gros sous, mais tout ça demande de l'argent, des moyens. Est-ce que, en ces périodes de vaches maigres, vous avez l'impression que la surdit , c'est une priorit  ?

- **Dominique Gillot** :  a d pend de quel point de vue on se situe. Quand vous voyez le commerce des proth ses auditives, oui, c'est porteur de progr s.

- **Olivier de Lagarde** : Il y a des magasins partout, oui.

- **Dominique Gillot** : Et   un moment donn , il faudrait une r flexion sur le co t des proth ses, sur leur remboursement. Mais loin de moi l'id e que tous les sourds doivent  tre appareill s, ne me faites pas dire  a, car je ne le pense pas.

Mais sinon, sur l'obligation d'adaptation de la soci t  aux besoins sp cifiques des personnes handicap es, c'est une obligation l gale et morale.

- **Olivier de Lagarde** : La loi a  t  repouss e, encore.

## **Loi du 11 f vrier 2005**

- **Dominique Gillot** : Pas exactement. La loi de 2005 a  t  approuv e et mise en  uvre, mais il n'y avait pas de dispositif de mise en  uvre, il n'y a aucun contr le, aucun objectif. Tout le monde est rest  bien tranquille sur ses affaires, en se disant : l'obligation, elle se faisait pour les habitations, les constructions neuves, et, principalement, pour l'acc s des personnes en fauteuil roulant ou   mobilit  r duite. Puis, tout le reste a  t  oubli . Donc, quand est arriv e la date butoir d'ex cution de la loi, le 1<sup>er</sup> janvier 2015, il y avait un d ficit absolument faramineux. Donc, le gouvernement actuel, la majorit  parlementaire actuelle s'en est pr occup e d s 2011-

2012 en faisant l'inventaire, l'état des lieux, et a constaté que c'était impossible, non pas seulement financièrement, mais aussi matériellement de faire l'ensemble des travaux.

- **Olivier de Lagarde** : Cette loi a été trop ambitieuse ?

- **Dominique Gillot** : Il ne suffit pas de décréter une loi, il faut lui donner les moyens de s'appliquer, pas seulement les moyens financiers, mais aussi des calendriers, des rendez-vous, avec des adaptations si ça pose des problèmes, etc., et ça, ça n'a pas été fait du tout. Donc, cette loi de 2005, qui est formidable et qui représente une grande victoire pour les personnes handicapées, elle a été posée comme ça, et après, ça devenait une incantation, il n'y avait pas d'incitation. Aujourd'hui, l'ordonnance prise par le Parlement permet d'avoir un calendrier de mise en œuvre.

- **Olivier de Lagarde** : Pour la première fois, je vous entends faire un peu de politique. Est-ce que c'est un sujet de politique politicienne ?

- **Dominique Gillot** : Oui.

- **Olivier de Lagarde** : Est-ce que la gauche fait mieux que la droite ?

- **Dominique Gillot** : Je ne veux pas faire de polémique ici, mais j'ai vécu quand même des moments difficiles, au CNCPH, quand j'étais ministre... Le Conseil national consultatif des personnes handicapées. Ils savent tous ce que ça veut dire !

- **Olivier de Lagarde** : Je suis la seule andouille de la salle !

- **Dominique Gillot** : Vous êtes handicapé !

- **Olivier de Lagarde** : Absolument.

- **Dominique Gillot** : Quand je suis arrivée aux responsabilités ministérielles, j'ai fait mon travail de lien, d'écoute. Et il y avait un directeur général d'une association, qui est bien connue, qui disait : non, mais ça, ce n'est pas possible que le CNCPH soit présidé par un fonctionnaire, aussi haut soit-il, il faut que ça soit présidé par un ministre. Donc, je m'y colle. Mais ça n'était pas assez bien, il fallait que ça soit la ministre au-dessus. Donc, Martine Aubry s'y est mise, et l'année d'après, elle a présidé. Et un CNCPH, ça dure presque une journée, ça demande beaucoup de préparation, d'écoute, etc. Mais ce n'était pas suffisant, il fallait que ce soit le Premier ministre. L'année suivante, Lionel Jospin a donc présidé le CNCPH avec sept ou huit ministres autour de lui, tous les ministres concernés par l'accueil, la considération, le bien-être des personnes handicapées.

- **Olivier de Lagarde** : Il n'y en a que sept ou huit ? Est-ce que l'ensemble des ministres ne devrait pas être concerné par ce sujet ?

- **Dominique Gillot** : Voilà... Ce n'est jamais assez !

Quand vous avez le Premier ministre, le ministre de l'action sociale et de la solidarité...

- **Olivier de Lagarde** : Il manque le président de la République.

- **Dominique Gillot** : C'est ce qu'il a demandé. Et c'est Jacques Chirac qui a présidé l'année d'après. On a vu ce que ça a donné.

Il y a donc des enjeux politiques forts, qui le restent encore aujourd'hui. Le public sourd est un public qui est courtisé par des responsables politiques pour leurs suffrages, et on a intérêt à faire attention aux messages qu'ils reçoivent. Quand je parlais tout à l'heure du sous-titrage, de l'interprétariat, de l'intermédiation, il est important que les responsables politiques considèrent les personnes sourdes comme des personnes responsables, comme des personnes douées d'intelligence et de réflexion, pour avoir une vraie conversation, un vrai dialogue avec eux, et pas simplement faire passer des slogans qui les feraient voter pour l'un ou pour l'autre.

- **Olivier de Lagarde** : Elodie Hemery, vous vouliez dire un petit mot ?

- **Elodie Hemery** : Je voulais que Florence Berthout puisse réagir par rapport à vos propos sur l'accessibilité.

- **Olivier de Lagarde** : Je vais poser une dernière question avant à Dominique Gillot, si vous me permettez. Faisons un rêve, Dominique Gillot. Demain, au courrier, vous avez une lettre du Premier ministre, ça tombe bien...

- **Dominique Gillot** : Je le connais bien.

- **Olivier de Lagarde** : Il est de gauche. Il vous demande de faire un rapport. Vous faites quoi ? Un copier-coller ? Vous reprenez l'essentiel ? Vous changez tout ?

- **Dominique Gillot** : Je repars du rapport, je fais une évaluation, je retourne sur le terrain, et à partir de là, on voit ce qui a marché, ce qui a été mis en place, ce qui est obsolète, comme les propositions sur les moyens de communication. Mais il y a d'autres choses qui sont aujourd'hui obsolètes. Il faut avancer. Ce serait très intéressant de refaire un rapport de cette nature.

Il y a des domaines où le sujet a bien avancé. Il y a quelque temps, j'étais invitée au ministère de l'action sociale et de la santé, c'était sous l'égide de la ministre en charge des personnes handicapées, parce que, justement, nos amis médecins ont réussi, progressivement, à faire avancer l'idée qu'il faut avoir une intermédiation pour avoir une consultation médicale efficace. On est donc passé de la visite médicale avec un interprète, pour éviter que la personne sourde soit obligée de venir avec quelqu'un de sa famille qui soit obligé de faire l'interprétariat, à un nouveau métier qui a été identifié, qui fait l'objet d'une formation, d'un diplôme universitaire : l'intermédiation, qui vise à la formation de personnes sourdes en langue des signes qui peuvent faire plus que de l'interprétariat. C'est-à-dire que vous avez le médecin, l'interprète, l'intermédiaire et le patient. L'intermédiaire est là pour vérifier que l'émetteur est bien compris par le receveur. Et ça, je trouve que c'est un progrès considérable. Quand j'ai découvert ça, j'étais vraiment très impressionnée, ça m'a fait un grand plaisir. Et le lendemain, j'ai téléphoné au président de l'Université d'Aix-Marseille, qui met en place une formation de

ce type, pour lui dire : voilà, dans quelques jours, il y a plusieurs jeunes étudiants de votre université qui vont recevoir un diplôme nouveau, et le président était au courant, il connaissait. Ça veut dire qu'il était sensible à cette question, et que ça n'est pas un épiphénomène, ça pénètre les esprits, et les plus hauts responsables de la formation de notre jeunesse ont conscience que les sourds sont en capacité, aujourd'hui, de passer des diplômes, d'obtenir des diplômes et d'inventer de nouveaux métiers pour communiquer avec leurs semblables.

- **Olivier de Lagarde** : Donc, bon an, mal an, les choses vont dans le bon sens. C'est bien d'avoir un message optimiste.

- **Dominique Gillot** : C'est eux qui devraient nous le dire.

- **Olivier de Lagarde** : On va les entendre. Mme Berthout, on va vous donner un micro.

- **Mme Berthout**: Des excuses par avance, d'abord, ce n'est pas par manque d'intérêt, je voulais vous écouter et j'ai lu avec beaucoup d'attention votre rapport, et je crois surtout qu'il ne faut pas que ce sujet-là soit un sujet politicien, même s'il y a toujours ou souvent des arrière-pensées. Je voulais vous faire part de deux expériences qui pourraient peut-être nourrir un futur rapport, mais pas des expériences d'élue, mais des expériences dans l'entreprise, puisque je suis par ailleurs directrice générale d'un établissement public culturel.

Quand je suis arrivée, il y a neuf ans, à la tête de cet établissement, on avait beaucoup de retard en termes d'accessibilité d'une manière générale. C'est vrai qu'on pense toujours aux PMR, mais il y a aussi la question des malentendants. Sur à peu près 220 collaborateurs, un collaborateur était sourd et muet. Et il y avait toujours des problèmes. Au début, on s'est dit : on fait une réunion pour une personne, il va falloir prendre quelqu'un en langue des signes. Et puis, je l'ai reçu dans mon bureau, on a essayé de discuter, etc. Et nous avons fait une expérience, qui est que, à un moment donné, pour plein de raisons, trop longues à expliquer, on a proposé dans le plan de formation une formation en langue des signes. Parce qu'on s'est rendu compte qu'on travaillait beaucoup sur l'inclusion de manière générale, et que c'était une manière de faire progresser aussi les collaborateurs sur l'altérité. Et à ma grande surprise, enfin pas tout à fait, parce que je m'étais dit que c'était une manière aussi de les sortir un peu de leur coque, nous avons une quinzaine de collaborateurs, ce qui est énorme... évidemment, au bout de six mois ou d'un an, on a quelques pertes, mais j'ai toujours aujourd'hui six ou sept collaborateurs qui, depuis six ans, font de la formation. Ils se sont impliqués différemment, je le dis parce que c'est une piste intéressante.

Et quand on est élue, chef d'entreprise, la réglementation, à un moment donné, est un peu considérée comme pesante, parce que ça coûte très cher, c'est-à-dire que quand vous avez des centaines de milliers d'euros à rajouter et que vous n'avez pas les moyens, vous n'êtes pas très allant...

- **Olivier de Lagarde** : Il faudrait que vous veniez sur scène.

- **Mme Berthout**: Ah, pour la vidéo ?

- **Olivier de Lagarde** : Il y a une salle remplie de gens qui ne vous voient pas !

Vous disiez que... Je suis très bien ce que vous dites... Que c'est une piste très intéressante, qu'il y a six ou sept personnes qui poursuivent cette formation.

- **Mme Berthout**: Il y avait un autre sujet, celui de la réglementation, qui est parfois perçue comme très tatillonne, et qui bouge, et on a parfois une force d'inertie considérable quand l'entreprise est grande. Et il y a quelque chose qui serait très important, c'est qu'on puisse vraiment avoir la possibilité de mettre en place des mesures compensatoires. Je ne peux pas, par exemple, faire totalement ma mise aux normes dans tel ou tel aspect, mais je veux investir, par exemple, pour que j'aie des personnes qui accueillent, pour que je mette de la formation qui aille dans le sens de l'inclusion, etc. Ça fonctionne énormément, et je trouve que c'est beaucoup plus intéressant. Les gens sont beaucoup plus proactifs. Et on est un peu en retrait là-dessus.

Dernier sujet : nous sommes très en retard avec le commerce et l'artisanat. Et on a très peu accompagné les commerçants et les artisans. Et beaucoup d'entre eux perçoivent la réglementation comme très pesante. Il y a donc un énorme effort de communication à faire, et les élus auraient aussi besoin d'être accompagnés. Encore un effort de formation.

- **Dominique Gillot** : L'administration impose l'application d'une réglementation de manière un peu aveugle, sans introduire de bons sens. Les agendas d'accessibilité permettent cette prise de conscience, cette acculturation. Il y a une grande communication faite là-dessus. C'est une autre manière d'envisager la cité, la vie ensemble. C'est ça qui est très intéressant.

- **Mme Berthout** : Et nous avons besoin d'ambassadeur. Le 5<sup>e</sup> va être pilote avec le 13<sup>e</sup> pour avoir des ambassadeurs de l'accessibilité au sens large, pour accompagner les artisans et les commerçants. Comme quoi, on peut avoir des sensibilités politiques différentes et se retrouver sur le terrain. C'est ce que je voulais dire. Merci beaucoup, en tout cas, pour ce que vous avez fait sur l'accessibilité.

- **Olivier de Lagarde** : Merci d'avoir honoré de votre présence cette soirée.

On va tout de suite demander... Attendez, que je retrouve mes fiches... A Jacques Sangla et à Ronit Leven de nous rejoindre maintenant.

Jacques Sangla, je vous le disais tout à l'heure, c'est l'ancien président de la Fédération nationale des Sourds de France. Vous pouvez les saluer ! Et vous pouvez saluer Dominique Gillot, aussi, d'ailleurs, et Madame le maire, et tout le monde !

Donc, Jacques Sangla, ancien président de la Fédération nationale des Sourds de France.

Ronit Leven, actuelle vice-présidente de cette même Fédération. Jacques Sangla, c'est intéressant de vous entendre. Parce qu'on a entendu Dominique Gillot... Vous, à l'époque, comment est-ce que vous avez vécu ce rapport. D'abord, est-ce que vous avez été en contact avec Dominique Gillot à l'époque où elle rédigeait ce rapport ? Ou l'avez-vous découvert une fois qu'il était fait ?

- **Jacques Sangla** : Je vais me mettre debout. Bonjour à tous. En 98, donc, j'étais président de la Fédération nationale des Sourds, et on échangeait, pendant deux ans, on faisait des actions importantes par rapport aux droits des sourds. Donc, on échangeait sur le droit des sourds, ce que ce droit voulait dire, et puis quelle était la place des sourds. Parce que, vous vous rappelez, avant 70, le monde des sourds était très opprimé, il y avait l'interdiction de la langue des signes,



il y avait donc eu le réveil sourd, ça commençait à bouger dans les associations, au niveau culturel, au niveau cours de langue des signes. La langue des signes commençait vraiment à se développer de plus en plus. Et l'origine de cela, c'était Ferdinand Berthier, qui était un enseignant, et, voilà, on est les héritiers de cet enseignement. On militait vraiment pour le droit des sourds, et on voulait que, dans la convention des droits de l'homme, où il y a un certain nombre d'articles - les sourds ne sont pas des oreilles à réparer, on ne voulait pas être traités comme des malades ou des déficients. Mais il y avait beaucoup d'obstacles de communication, parce que nous n'avons pas la même langue. Les sourds voulaient être reconnus. On les voyait comme des gens à soigner du point de vue médical, et nous, on avait un point de vue linguistique sur les sourds, et pas médical. Les sourds étaient des citoyens à part entière, et on menait des actions pour cette reconnaissance. Et puis, il y a eu la charte pour les droits des sourds. Et merci à Mme Dominique Gillot pour ce que vous avez fait parce que en 98, la Fédération était dans une situation très difficile financièrement, et on a eu beaucoup de soutien, de subventions. Donc, quand on a eu le rapport, on l'a lu, il y avait 115 propositions, c'était un énorme travail. On s'est penché sur ces propositions. Et il y avait, dans le CA, des personnes qui étaient spécialistes, linguistes, spécialistes de la culture, de l'information, de la communication, et donc, on a fait des groupes de travail et on a travaillé à partir de ces propositions. On a rencontré plusieurs fois Mme Dominique Gillot pour faire quelques petits changements dans le rapport.

- **Olivier de Lagarde** : Dominique Gillot me disait que c'était interactif.

- **Dominique Gillot** : On communiquait vraiment.

- **Olivier de Lagarde** : Vous confirmez ?

- **Jacques Sangla** : Oui, bien sûr.

En 98, donc, Mme Dominique Gillot est venue à la Fédération des Sourds, avec son rapport. Il y avait le public sourd. Il y avait 90% de gens qui n'étaient pas satisfaits du rapport.

- **Olivier de Lagarde** : Pourquoi ?

- **Jacques Sangla** : Parce qu'il y avait des professionnels, il y avait des politiques, il y avait des gens qui avaient un point de vue différent de ce qui était mis dans le rapport. Après, il y a donc eu la diffusion de ce rapport.

La Fédération a donc organisé une assemblée générale, en invitant Mme Dominique Gillot à y participer, à présenter son rapport. Beaucoup de sourds l'ont écoutée décrire son rapport. Toutes ces associations étaient membres de la fédération. On leur a demandé leur avis. Et il y avait une énorme satisfaction par rapport à ces propositions, mais avec des choses, quand même, qui n'allaient pas. Il y avait quand même des points axés sur le médical... Non, c'était une majorité de gens qui n'étaient pas contents de ce rapport. C'était un point de vue assez négatif sur ce rapport.

- **Olivier de Lagarde** : Ronit Leven, vous vouliez intervenir ?

- **Ronit Leven** : C'était juste pour corriger, parce qu'il y avait eu une erreur de traduction. C'était 90% des gens qui n'étaient pas complètement en accord avec le rapport. Ce qui avait été traduit, c'était « en accord » et pas « en désaccord ». C'est pour ça que je suis intervenue.

- **Olivier de Lagarde** : Aujourd'hui, vous, Ronit Leven, quelle vision avez-vous de ce rapport ? A-t-il permis de pacifier un peu la situation ?

- **Ronit Leven** : Quand même, ce qui est important, c'est que ce rapport, avec ces 115 propositions, la communauté sourde, en le voyant, s'est dit : on voit encore les sourds comme une oreille, avec un point de vue médical sur la surdité. Je me mets debout pour que vous me voyiez mieux. Donc, il y avait des choses qui n'allaient pas. On n'a pas voulu laisser les choses comme ça. On a donc continué à travailler, à la Fédération, pour faire un livre blanc, pour participer, nous, en tant que citoyens de la communauté sourde, pour faire plus que ce qu'il y avait dans ces 115 propositions. On en a proposé 155, et c'était un autre point de vue, celui des sourds, sur ce rapport. Et on a pu s'exprimer, faire des propositions, il y avait des choses sur lesquelles on était d'accord, mais en général, on n'était pas trop d'accord quand on nous voyait du point de vue médical. On revendiquait plutôt le côté linguistique, les personnes sourdes avec une langue différente.

- **Dominique Gillot** : Je confirme. Pourtant, on avait fait un gros travail de respect de la parole des personnes sourdes. Mais un rapport de cette nature ne pouvait passer sous silence les statistiques des autres parties de la puissance publique, dont le ministère de la santé. Mais j'ai toujours bien perçu votre idée. Un sourd, le fait que c'est une oreille à réparer, ce n'est pas du tout ce que je pensais. Mais le partage entre le ministère de la culture, de l'enseignement, et la prise en charge par le ministère de la santé, voilà, c'est quand même un problème. Et je crois qu'aujourd'hui, vous êtes toujours dans cette controverse-là, je vous en parlais tout à l'heure au téléphone, il y a des personnes, notamment des parlementaires, qui pensent que, bientôt, la science permettra qu'il n'y ait plus d'enfants sourds, que même s'il y a des enfants sourds qui naissent, ils ne resteront pas sourds. Je lutte contre cette tendance-là, et je suis très mal vue par mes collègues, qui se disent : mais Dominique Gillot, elle est atteinte par les sourds !

- **Ronit Leven** : J'ai envie d'ajouter quelque chose d'important. Le rapport a été très important pour les sourds, parce que avant on ne les voyait pas puis il y a eu la convention de l'ONU, il n'y a pas longtemps, signée en 2007 et ratifiée en 2010 donc c'est quelque chose qui a fait prendre conscience des droits des sourds... Bien sûr, on est toujours dans la catégorie des personnes handicapées. La convention de l'ONU a été faite en lien avec la Fédération internationale des Sourds. Il y a quelque chose d'important : on parle de la langue des signes, on ne parle plus de personnes sourdes comme des oreilles à réparer. On parle de personnes citoyennes. Le premier droit des personnes sourdes, c'est le droit à leur langue, qui leur permettra d'être dans la société. Ce n'est pas fini, il y a encore des choses à faire. Mais il y a eu des changements. Et c'est intéressant de voir que la France a signé cette déclaration de l'ONU, et nous, on prend cela pour continuer à se battre pour le droit à la langue des signes. Quand un enfant est dépisté sourd, il faut vite lui donner la langue des signes. Pour l'instant, on parle d'option. Et la langue des signes, on la donne quand les autres options n'ont pas marché avant. Mais nous, on veut que l'enfant ait droit à la langue des signes tout de suite. C'est vraiment le

combat et la stratégie de la Fédération. On se bat vraiment. Et dans votre rapport, maintenant ancien, il y avait beaucoup de choses qui nous ont aidés, et ça a été une base pour faire nos 155 propositions dans le livre blanc. Il nous a vraiment aidés à les faire. C'est vrai qu'on parle toujours de la reconnaissance de la langue des signes dans la loi de 2005. Mais la langue des signes est-elle toujours reconnue ? On a le droit de l'utiliser, on va dire, dans l'enseignement. On parle d'un enseignement de la langue des signes. Mais l'enseignement en langue des signes, on n'en parle pas. C'est ça qui est très important. Il faut continuer, oser et demander ce droit de l'enseignement en langue des signes, et pas simplement de la langue des signes.

C'est vraiment quelque chose où toutes les matières puissent être enseignées en langue des signes. C'est comme ça qu'on verra émerger de vrais citoyens sourds.

C'est vrai que si on voit les sourds comme des oreilles à réparer, on est encore dans l'image du déficit.

- **Olivier de Lagarde** : Il y a des gens tout à fait contents de ce que vous dites. On va prendre des questions dans la salle dans un instant. Mais d'abord, une même question à tous les deux. Dominique Gillot terminait cette interview sur un mode optimiste, finalement, en disant que les choses allaient dans le bon sens, même si les choses ne sont jamais simples. Avez-vous également cette impression ? Jacques Sangla ?

- **Jacques Sangla** : Il y a vraiment une majorité des sourds qui parle de la loi de 2005 et qui dit que, concrètement, il y a quand même un retour en arrière et beaucoup d'obstacles. Par exemple, quand il y a une émission avec le président de la République, il n'y a pas de sous-titrage, forcément, il n'y a pas de langue des signes. Au moment de la bonne année, par exemple. Il y a quand même des choses. Quand on dit que la langue des signes est reconnue, ça reste encore un peu des vœux pieux, parce que ce n'est pas la réalité.

Donc, dans l'éducation, c'est vrai que l'éducation bilingue avance, mais il y a quand même de plus en plus d'enfants intégrés, implantés, et l'éducation bilingue ? parce que la langue des signes est développée au niveau des entendants, mais dans la loi de 2005, il y a vraiment du ménage à faire. Il faut reprendre les bases, avoir une vision qui se transforme sur les sourds, qui ne soit pas une vision du handicap. Vraiment, on doit encore se battre. Parce que le handicap vient des obstacles émanant de la société. Donc, il faut développer l'interprétation, il faut que les sourds puissent communiquer dans leur langue, il faut vraiment qu'on puisse faire de la sensibilisation au niveau des entendants, des actions de sensibilisation. Il faut développer tout ça. Et c'est quelque chose que la loi de 2005 n'a pas forcément permis concrètement.

- **Olivier de Lagarde** : Ronit Leven ?

- Ronit Leven : Tout le monde dit que la langue des signes est une langue très belle, les entendants l'apprennent de plus en plus, mais les sourds n'y ont pas accès. Les entendants ont de plus en plus d'accès à la langue des signes, maintenant.

- **Jacques Sangla** : Il y a un psychologue, André Meynard, qui disait : Soigner les sourds pour les faire taire. C'était le titre de son livre. Et c'est vrai : il y a la politique de la PCH pour que les sourds se disent : maintenant, on a une allocation de compensation, on ne va plus se battre. Mais ce n'est pas ça, notre envie.

- **Olivier de Lagarde** : Des questions dans la salle... Il y a déjà des mains qui se lèvent. Vous allez vous lever. On va vous donner un micro. Ne bougez pas. Le micro arrive.

- Bonjour, je m'appelle **Aliyah Morgenstern**, professeure de linguistique à Paris la Sorbonne 3, et responsable d'un projet sur l'évolution des pratiques langagières des enfants sourds. Je suis très contente qu'on m'ait permis de venir ce soir, merci beaucoup de m'avoir permis de vous écouter et de vous voir. Je suis d'accord avec tout ce qui vient de se dire dans toutes ces prises de parole. Je voulais revenir sur ce que vous avez proposé : qu'on donne le choix, qu'on soit très ouvert, qu'il y ait le choix. En tant que scientifique, je voudrais que ce choix soit éclairé. On ne peut pas juste dire à des parents entendants d'enfants sourds, par exemple : vous avez le choix de la langue des signes et le choix du français. Il faut leur expliquer ce qu'apporte l'implant, ce qu'apporte la langue des signes, etc. En tant que scientifique, on voit de plus en plus d'études qui montrent que les enfants implantés qui entrent dans le langage d'abord par la langue des signes, car quand on est implanté, ça prend deux ans pour apprendre à parler... Les enfants implantés qui entrent dans le langage par la langue des signes ont beaucoup moins de difficulté pour apprendre à parler que ceux qui entrent par la langue française. Sans faire connaître ces informations aux parents, on ne leur permet pas un choix éclairé, que je revendique pour le grand public. J'ai fait une grande conférence à Paris Descartes, ce matin, sur : linguistique et éthique, et j'en profite toujours pour énormément parler des enfants sourds. Il y a une ignorance totale de ces problématiques dans les universités de médecine. Ce que je voudrais dire, c'est : faire diffuser les savoirs, les travaux des scientifiques, on ne sait pas le faire, nous, les scientifiques, on a besoin des politiques, des journalistes pour faire connaître les travaux pour que les parents, les médecins, les personnes dans la santé publique...

- **Olivier de Lagarde** : Vous faites très bien passer le message. Je passe la parole à Dominique Gillot et à Ronit Leven... Juste rappeler que vous pouvez poser des questions, notamment pour les gens dans le self, par SMS, au : 06 85 20 73 42.

- **Dominique Gillot** : Ce que vous avez dit est tout à fait juste. Mais l'information des familles, elle ne peut pas se faire par des spécialistes ou par des professionnels de santé. Il faut que les associations s'y mettent. Et j'avais proposé, justement, j'étais en train de rechercher dans le rapport, qu'il y ait dans chaque centre d'accueil la présence de parents d'enfants sourds et des associations, pour bien expliquer aux parents, à qui on vient de dire : votre enfant est sourd, et la maman à qui on dit ça, se dit : je ne vais pas pouvoir communiquer avec mon enfant, alors que ça fait des mois qu'elle a inventé avec son enfant une communication sensitive, et d'un seul coup, on lui dit : vous ne pourrez pas communiquer à votre enfant, et là, c'est très violent. Et là, les associations ont toute leur place. C'est ça qu'il faut encourager. Parce qu'aujourd'hui, ce que je crains, c'est qu'il y ait de nouveau une prise de pouvoir des médecins, des spécialistes, des chirurgiens, qui pensent que ça va se faire tout seul. Ce qui est passé dans la loi il y a trois ans, je venais juste d'arriver au Sénat, j'ai plaidé contre, mais je suis passée pour une zinzin...

- **Olivier de Lagarde** : Décidément, on va leur écrire !

- **Dominique Gillot** : Ils le savent très bien, il y a des gens avec qui j'ai des désaccords très forts.

Le dépistage de la surdité dans les premiers jours après la naissance, c'est un non-sens, parce que ça entraîne des diagnostics, des faux positifs, des faux négatifs, et ça a le désavantage de créer une situation de rupture de la communication avec la maman (je dis la maman parce que c'est elle qui porte l'enfant et...).

- **Olivier de Lagarde** : De toute façon, les papas ne servent à rien !

- **Dominique Gillot** : Ce n'est pas ce que je dis. Mais un enfant, il communique par les odeurs, par les yeux avec sa nourricière. Le papa est aussi dedans. Mais si on dit à la maman : votre enfant ne vous entend pas, elle ne saura plus quoi faire, alors que si on ne lui dit pas, qu'on laisse passer les six ou les neuf premiers mois, elle a les premières inquiétudes et là, elle peut se poser elle-même des questions et aller chercher l'information. Mais il ne faut pas que ce soit le milieu médical qui lui dise tout de suite : votre enfant a l'oreille cassée, mais on va faire ce qu'il faut, et là, votre enfant va être l'objet d'une rééducation permanente plutôt que l'objet d'une éducation. Les associations de sourds, là, vous avez à garder votre place et à faire entendre votre voix par tous les moyens pour empêcher cette dérive scientifique sur la situation des personnes sourdes.

- **Ronit Leven** : Pour faire suite à l'intervention d'Aliyah, je veux dire une chose très claire : les sourds réclament le droit à la langue des signes. Après, toutes les options sont possibles, ce n'est pas les sourds signeurs contre les oralistes. C'est juste : le premier droit, c'est la langue des signes, mais après, à chacun de faire son choix. Mais c'est un droit important au départ, d'avoir la langue des signes.

Bien sûr, le dépistage, la Fédération s'est battue contre, on était contre, pour les mêmes arguments que vous. Mais le domaine médical est très puissant, très interventionniste. Avec la Fédération et d'autres associations, on a essayé de se faire entendre, mais on n'a pas une voix suffisamment puissante, on n'a pas grand-chose à apporter en termes financiers, en termes de compensation, donc on ne fait pas le poids par rapport à certains lobbys.

- Je suis **Catherine Vella**, présidente de l'Association nationale de parents d'enfants sourds, on travaille avec la Fédération de manière très forte, notamment pour ce que vous disiez tout à l'heure, c'est-à-dire la réécriture de la circulaire sur l'éducation des jeunes sourds. Ce qui m'inquiète, depuis que je suis présidente, c'est de recevoir beaucoup de coups de téléphone de parents habitant Montpellier, Perpignan, au fin fond du Finistère, et qui se retrouvent dans des zones de non-droit, puisque, en fait, là, les inspecteurs leur refusent sciemment l'accès à la langue des signes pour leur enfant, et même, le monde médical les menace de leur enlever les enfants s'ils ne les font pas implanter. On a des situations gravissimes en termes de droit humain. J'ai encore eu une maman de Perpignan, à midi et demi, qui m'a téléphoné, parce que son petit garçon de quatre ans, elle a cédé à la pression, elle l'a fait implanter, elle veut de la langue des signes, et on le lui refuse catégoriquement.

Ce qui m'inquiète, c'est qu'on travaille, toutes associations confondues, sur cette circulaire, dans le respect des uns et des autres depuis deux ans, que ce soit ALPC, ANPES, 2LPE, ANPEDA, UNISDA, mais si des zones de non-droit continuent à exister, comment faire ? Je

comprends que le ministère ne peut pas imposer à un recteur ou à une ARS la loi, mais la loi en France est là pour tous. Donc, Mesdames, Messieurs les politiques qui sont dans la salle, faites en sorte que cette loi, cette égalité-fraternité, sur les frontons de nos écoles, qu'elle soit valable partout, que la MDPH de Lyon ne refuse pas l'entrée en classe bilingue à des élèves parce qu'ils ne sont « pas assez » sourds, qu'on ne menace pas des parents de leur enlever des enfants parce qu'ils ne veulent pas les implanter. C'est vraiment choquant pour moi, en tant que maman et présidente de l'association.

- **Dominique Gillot** : Je suis totalement d'accord avec vous. Cette loi doit s'appliquer partout. En même temps, on disait tout à l'heure que l'administration, elle considère quelquefois que les normes s'appliquent de cette façon-là. Si vous avez un enfant sourd à un endroit, l'inspecteur d'académie va dire : je ne peux pas. A ce moment-là, il faut prévoir des regroupements pédagogiques, que les enfants puissent être regroupés dans une même école.

- **Catherine Vella**: Le problème, c'est qu'ils doivent déménager. Très souvent.

- **Dominique Gillot** : C'est ce que j'allais dire, et ça, ça ne devrait pas être la solution. La solution devrait être le regroupement pédagogique à l'échelle d'une académie, d'une inspection. J'avais dû vous recevoir alors... On a essayé de faire avancer ça, mais ça reste un peu bloqué.

- **Olivier de Lagarde** : Beaucoup de mains se lèvent. On va essayer de prendre le plus de questions possibles, avec les réponses les plus pertinentes et ramassées qu'il soit. Monsieur ?

- Je m'appelle M. **Eric Peduzzi**. Bonjour, je suis sourd profond, je suis appareillé. J'admire la langue des signes. Là, je suis tellement baraqué, je ne peux pas monter sur l'estrade... à propos de l'implant cochléaire, samedi dernier, il y avait eu une visite dans le 13<sup>e</sup>, il y avait une femme implantée qui était là, je venais de faire l'expérience de crier derrière elle sans qu'elle s'aperçoive que je suis là. Elle n'a rien entendu du tout ! Pour moi, l'implant cochléaire ne sert à rien.

Je porte des appareils auditifs. On dit qu'il y a du progrès. Mais il n'y a pas de progrès, ils sont numériques, ils absorbent l'humidité. Les anciens tenaient mieux.

- **Olivier de Lagarde** : C'est comme la radio.

- **Eric Peduzzi**: Je vais vous dire : J'étais le premier photographe du ministère de l'industrie, mais pourtant, je suis sourd. Il n'y a donc pas d'objection pour une personne sourde pour avoir une place importante. J'ai travaillé de 90 à 93 là-bas. Et ça s'est pas très bien passé.

Je veux dire aussi que la maire du 5<sup>e</sup> a prononcé « sourd muet », je ne suis pas d'accord ! On dit sourd tout court. Je ne suis pas sourd muet, je fais de la langue des signes.

Les entendants vont dire : il est sourd- muet. Mais c'est faux ! Je travaille à l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris avec des élèves ingénieurs, et j'ai proposé un petit cours de langue des signes de base il y a deux ans. Les élèves, futurs ingénieurs d'industrie, ils étaient contents de suivre le cours de langue des signes que j'avais proposé.

- **Olivier de Lagarde** : Merci, en tout cas de...

- **Eric Peduzzi**: Il faut proposer ça dans l'enseignement général.

- **Olivier de Lagarde** : Merci, vous nous montrerez les photos de M. Strauss-Khan, ça nous intéresse.

Une autre question ? Si vous pouvez vous lever ?

- **Jean-Louis Brugeille**: Je ne vais pas oser monter sur scène, je vais devenir tout rouge.

- Si, si !

- **Olivier de Lagarde** : On me dit que vous êtes l'inspecteur de la langue des signes. Et donc, montez, vous allez voir, on ne devient pas tout rouge. Montez sur scène, allez-y. Soyez le bienvenu.

- **Jean-Louis Brugeille**: C'est très court, ce que j'ai à dire, c'est pour ça que je ne voulais pas monter. C'est très court, très simple. Oh non, au milieu ! Je ne veux pas cacher les gens derrière moi. J'avais juste une question très courte. En ce moment, effectivement, on parle des sourds, de leur rapport à la lecture qui est très difficile, sans parler d'illettrisme, le rapport aussi à l'écriture. Ça concerne une majorité de sourds. Souvent, notre seule référence est celle de votre rapport, Mme Dominique Gillot, c'est l'unique référence concernant un illettrisme chez les sourds. On parle du chiffre de 80%. Pouvez-vous nous expliquer ce chiffre ? A-t-il une valeur scientifique ou pas ? Parce que c'est la seule référence qu'on a.

- **Olivier de Lagarde** : Voilà une très bonne question.

- **Dominique Gillot** : Je pense que ça avait une valeur scientifique à l'époque, c'était le recensement que nous avions des enfants soit non scolarisés, soit scolarisés dans des établissements où ils n'avaient pas la maîtrise de la langue. C'était un chiffre extrêmement fort qui m'a été apporté par l'administration et par les associations. Mais je pense qu'aujourd'hui, ce chiffre n'est plus le bon. Il faudrait vraiment qu'il soit réactualisé. Parce que, depuis, l'enseignement de la langue et de la lecture a fait des progrès, et il y a de plus en plus d'enfants sourds qui apprennent à lire.

- **Olivier de Lagarde** : Mais l'illettrisme, ça continue à être un fléau dans le monde des sourds ? Vous en parlez à la fin de votre rapport. Vous dites que l'une de vos priorités est de lutter contre l'illettrisme.

- **Dominique Gillot** : Je reviens à ma réponse du début, la personne qui m'a interpellée sur la situation des sourds, elle ne maîtrisait pas le langage écrit, donc on ne pouvait pas communiquer. C'est aussi un problème de génération. Il y a des gens qui n'ont pas été à l'école pour apprendre avec des méthodes qui leur auraient permis de maîtriser l'écriture. D'autres sourds sont extrêmement érudits, grâce à l'école, grâce à leur entourage.

Mais aujourd'hui, l'ouverture aux enfants sourds s'est beaucoup améliorée, même s'il y a les problèmes dont on a parlé, contre lesquels il faut continuer d'agir.

- **Olivier de Lagarde** : Aujourd'hui, même si on révisé le chiffre, ça serait quoi ?

- **Dominique Gillot** : Je ne peux pas m'avancer à dire quoi que ce soit, mais Monsieur, qui est inspecteur, peut peut-être nous dire ?

- **Jean-Louis Brugeille**: Effectivement, je suis inspecteur académique, et j'inspecte les enseignants en langue des signes, et c'est vrai que c'est une question qui revient souvent, ce pourcentage. Mais la seule référence qu'on ait, c'est celle de votre rapport, et en 2015, on n'a toujours pas d'autre réponse à apporter. Il n'y a pas de réalité scientifique, de chiffres, de recherche, de statistiques, on reste donc dans le flou avec ce chiffre. On cherche, au ministère, on n'a pas de chiffre. Pour vous, c'était une estimation à l'époque, et je pense qu'à l'heure actuelle, on est dans le flou.

- **Dominique Gillot** : Il n'y a pas de base de données effectivement pour vérifier ça.

- **Andrea Benvenuto** : Un petit mot.

Cette question me paraît très importante. Je pense qu'il faut re situer la chose. On ne peut pas demander une référence scientifique à une époque où la recherche scientifique sur la question n'était pas développée. On était au début des recherches linguistiques sur la langue des signes, mais des recherches dans le domaine scolaire, sur la maîtrise de l'écrit chez les enfants sourds, sortez-moi les références, je ne les connais pas. Peut-être qu'il y en avait, mais je ne les connais pas.

Ce qui est très important, il me semble, c'est l'effet qu'a produit ce chiffre. C'est un effet politique de mise en visibilité d'une question sociale qui était grave, qui a permis le développement de certaines politiques par rapport à la langue des signes, qui a permis aussi de se saisir, de la part des sourds, d'une question qui était pourtant déjà dénoncée plusieurs fois. Donc, donner des réponses et continuer à lutter. Et à mon avis, aujourd'hui, c'est toujours une revendication d'actualité. Mais, au fond, il faudrait effectivement trouver les racines scientifiques pour dire si il y a ou pas et quels sont les chiffres, pour montrer une fois pour toutes quelles sont les conséquences des politiques linguistiques en France aujourd'hui.

Je voulais aussi sortir un peu de la question de l'éducation pour aller sur la question de la santé. Je pense que c'est une question très importante, vous avez mentionné le colloque Sourd et Santé. L'unité de soin des sourds a été ouverte en 95 de façon expérimentale et en 96 de façon officielle. Suite à votre rapport, dans lequel vous avez préconisé l'ouverture de dix réseaux régionaux d'accueil en langue des signes, ils se sont ouverts, et aujourd'hui, il y a vingt unités... Dix-sept aujourd'hui, et bientôt, deux unités ouvriront encore.

Donc, ça, c'est quelque chose qui est très important. Parce que c'est en même temps... S'il y a eu des critiques de la part des sourds par rapport à la vision médicale de la surdité, il y a eu aussi cette autre question, qui a eu un effet très important au niveau de la santé. Et le même ministère de la santé qui préconise la réhabilitation de la surdité, a aussi, permis avec Martine Aubry d'ouvrir ces unités de soins des sourds. C'est unique au monde. On travaille, en Uruguay, avec la Pitié-Salpêtrière, pour ouvrir des unités de soins des sourds ailleurs, en



Uruguay, en Argentine. Celle de l'Uruguay est ouverte, en Argentine, elle va ouvrir bientôt. Et les Chiliens sont aussi intéressés. Donc, votre rapport se laisse entendre au-delà des frontières !

- **Olivier de Lagarde** : Il y a plein de questions. Monsieur ? On va vous donner le micro. Et on vous le redonne, monsieur, je vous le promets.

- Est-ce qu'il faut se présenter ?

- **Olivier de Lagarde** : Oui.

- Je suis **Philippe Séro-Guillaume**, et je dirigeais jusqu'à il y a peu le master de langue des signes à l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs. En ce qui concerne l'illettrisme, c'est une mauvaise façon de poser la question. Il n'y a pas de sourd aujourd'hui totalement illettré. Il faudrait distinguer le français fonctionnel et le français général. C'est-à-dire que beaucoup de sourds sont capables de m'écrire sur l'ordinateur : je vais venir chez toi changer les paramètres informatiques. Ce même sourd, qui a un français fonctionnel, ne lira pas un article de portée générale qui va expliquer les effets de l'introduction massive de l'informatique dans les familles françaises.

On ne leur enseigne pas délibérément le français fonctionnel, mais ils se trouvent parfois ne maîtriser que le français fonctionnel, du fait de leur surdité. C'était une précision.

- **Olivier de Lagarde** : Merci pour cette intervention. On vous redonne le micro. Après, il y a une autre question ici. Parfois on doit se battre avec des salles qui s'endorment, là, ce n'est pas le cas.

**Gérard Nosten** : Bonjour, je suis enseignant à l'INJS de Paris, je représente le syndicat national des professeurs et personnels des établissements publics de jeunes sourds et de jeunes aveugles. Merci de votre visite et de votre témoignage. Ce qui est très important, on le constate, c'est qu'il y a beaucoup de travail. Vous avez semblé vouloir reprendre un peu le collier. C'était justement une demande d'aide que je voulais soulever. Votre confrère au Sénat, Monsieur Chassin, UMP, de Corrèze, a posé une question en 2014 à la ministre de l'Éducation nationale, portant sur la très grande inégalité qui subsistait dans l'offre de formation pour les jeunes sourds. La ministre a répondu le 16 juillet 2015, et sans référence à tout le dispositif d'enseignement et d'éducation relevant des affaires sociales. Cette absence ne tient pas qu'au fait que le ministère reste dans son champ ministériel, mais elle est significative du clivage néfaste entre les ministères, faute d'une ambition commune. Ce manque de complémentarité a été évoqué largement dans d'autres rapports. Ce manque de volonté de dépasser ces clivages administratifs, il faudrait trouver une façon d'améliorer encore notre offre de formation adaptée aux jeunes sourds.

Lorsque le gouvernement décide de faire porter l'effort de l'enseignement en créant 60 000 postes supplémentaires, il n'est jamais question d'en faire bénéficier aussi l'enseignement spécialisé, qui, pourtant, en a réellement besoin, comme le montre l'étude réalisée ici même l'an dernier. L'effort de rigueur budgétaire s'applique pleinement, empêchant tout desserrement du plafond d'emploi. Nous avons soumis des questions déjà à notre ministère. Ma question est donc simple : sachant que les jeunes sourds et les jeunes aveugles sont bien présents, et même,

que leur nombre est en augmentation dans nos instituts, sous la responsabilité des affaires sociales, pouvez-vous nous apporter votre aide dans notre ambition de voir prises en compte et revalorisées ces professions de l'éducation à la déficience sensorielle ?

- **Olivier de Lagarde** : Quand je disais que les bisbilles entre ministères ne s'étaient pas éteintes, on en a la preuve vivante.

- **Dominique Gillot** : Je ne peux rien ajouter à ce constat. Mais je suis d'accord pour vous accompagner. J'ai essayé de m'échapper du secteur du handicap pour aller vers l'enseignement supérieur et la recherche, mais on me rattrape, et moi-même, quand j'évoque ces sujets-là aujourd'hui, j'ai toujours la préoccupation des personnes sourdes, des enfants sourds, des professeurs, etc. On peut donc travailler bien entendu cette question ensemble.

- **Ronit Leven** : Je voulais rajouter aussi que je pense que les bisbilles viennent du fait que, nous, les sourds, on ne supporte que l'enseignement soit sous la tutelle du ministère de la santé. Quand on est enfant citoyen de la République, pourquoi ne pas avoir d'enseignement sous la tutelle du ministère de l'Education nationale ? C'est aussi de là que vient la controverse. On revendique la propriété de l'éducation des enfants sourds entre les deux ministères, et je pense que la controverse perdure.

- **Olivier de Lagarde** : Dans votre rapport, j'ai découvert qu'autrefois, ça dépendait du ministère de l'Intérieur ? De manière assez sidérante.

- **Dominique Gillot** : Oui. Les moyens du ministère qui ont été affectés à la prise en charge des personnes sourdes, c'était celle des anciens combattants, de l'oreille cassée.

- **Olivier de Lagarde** : Une autre question. Vous aussi... Il y en a plein ! Partout. On va essayer d'y répondre. On va faire des questions courtes et des réponses super ramassées. Pas devant l'écran, Madame.

- **Marie-Thérèse L'Huillier** : Je me présente, je suis ingénieure d'étude dans un laboratoire de recherche au CNRS. Ma question est en lien avec l'éducation et elle concerne la place des interprètes.

Il y a souvent des commissions, des réunions ministérielles sur les aspects sociaux, santé, culture, etc. C'est toujours assez difficile. Il y a des différends entre les différentes associations, que ce soient les associations de devenus sourds, de sourds qui utilisent la langue des signes, etc.

Il y a eu ces 115 propositions, et proposition a été faite de mettre des interprètes. En 2005, la langue des signes a été reconnue comme une langue à part entière, et la profession d'interprète n'est toujours pas reconnue. C'est-à-dire que le diplôme d'interprète n'est toujours pas reconnu, il n'y a pas un diplôme d'État reconnu.

Donc, on donne des prestations à des personnes sourdes, toujours considérées comme des personnes handicapées, et la partie humanité disparaît donc complètement. C'est-à-dire que je pense que les interprètes étaient là au départ pour l'égalité entre les sourds et les entendants, pour permettre la communication entre les deux. Maintenant, c'est une prestation de

compensation qui est faite pour nous, les sourds. On parle d'intégration. Il y a des sourds qui sont en intégration, il y a des professionnels sourds. De plus en plus, on met des interfaces, aussi, dans les réunions, dans les lieux d'enseignement, parce que ça coûte moins cher. Bon. Moi, si j'ai réussi à faire une formation universitaire et à obtenir des diplômes, c'est parce que j'ai eu une formation accessible avec des interprètes à l'université. Ce soir, on peut avoir un vrai débat parce qu'il y a des interprètes. En termes de santé, à la Salpêtrière, dans les pôles santé, il y a des interprètes, mais ce sont toujours des gens de l'ombre. Pourquoi ne reconnait-on pas officiellement le diplôme des interprètes ? C'est grave. On prend des interfaces de communication parce que c'est moins cher, mais c'est quand même lourd de conséquences. Les interfaces ne sont pas toujours formés, ne sont pas forcément compétents en langue des signes, ne sont pas toujours capables d'aborder des domaines plus pointus, d'avoir un niveau supérieur. Les interfaces tirent le niveau vers le bas.

- **Olivier de Lagarde** : Je n'avais pas vu cette bagarre-là.

- **Dominique Gillot** : Monsieur l'ancien directeur de l'ESIT, vous avez peut-être des informations là-dessus ?

- **Philippe Séro-Guillaume** : Il y a effectivement des diplômes, il y en a plusieurs. Je vais parler de ma chapelle. Un bac+5, il y a des diplômes. En revanche, il n'y a pas de diplôme d'État, parce que les professions soumises aux diplômes d'État, c'est la médecine, les infirmières, tous les professionnels de la santé. C'est-à-dire que réclamer qu'il y ait un diplôme d'État, ça serait faire rentrer la langue des signes dans le domaine de la santé.

- **Olivier de Lagarde** : Il y a des diplômes d'État qui...

- **Philippe Séro-Guillaume** : Le master est un véritable diplôme, mais il n'y a pas de diplôme d'interprète dans aucune langue. Les interprètes d'anglais vers le français, du français au russe, du français à l'arabe, sont diplômés des écoles d'interprète, point à la ligne. Ils ne sont pas diplômés par un diplôme d'État.

- **Ronit Leven** : Je voudrais intervenir et rajouter une précision, par rapport à la reconnaissance du métier. C'est plutôt la reconnaissance du droit à prendre des interprètes. Il y a beaucoup de réticences par rapport à ça. Alors, bien sûr, le diplôme existe comme pour les autres langues. Il n'est pas reconnu diplôme d'État, comme pour les interprètes dans les autres langues. Mais ce qu'il y a, c'est la réticence à prendre des interprètes dans différentes situations parce qu'il y en a peu, parce que ça coûte cher. C'est ça, le problème.

- **Olivier de Lagarde** : On ne va pas non plus faire le débat sur la place de l'interprète. On passera ensuite à une autre question.

- **Marie-Thérèse L'Huillier** : Je vais poser une question brève. Le statut des interprètes n'est pas reconnu, n'est pas forcément reconnu par les politiques, et il y a des problèmes de financement. Donc, qu'est-ce qu'on fait ? Bien sûr, c'est facile de comparer avec les interprètes en langue étrangère. On n'est pas du tout dans la même situation. C'est une question pour tous

les deux aussi. Vous parliez de livre blanc tout à l'heure. On a participé, j'y ai participé, Jean-Louis Brugeille, qui est intervenu tout à l'heure, y a participé aussi. C'était un travail de folie. C'était un travail qui était destiné à faire réfléchir la communauté sourde, mais ça n'a pas été diffusé. Alors, il y a une évolution qui est assez lente, mais il y a eu un manque de diffusion dans la communauté sourde. La politique évolue, les choses se modifient, et il faudrait peut-être aussi faire évoluer ce livre blanc.

- **Olivier de Lagarde** : On a compris ce que vous vouliez dire.

- **Marie-Thérèse L'Huillier**: Ce n'est pas une accusation, mais simplement, je trouve que l'évolution de la politique est assez lente. Je crois qu'il y a quand même un minimum à faire pour la reconnaissance.

- **Olivier de Lagarde** : Merci infiniment pour cette intervention. Je me tourne vers vous.

- **Ronit Leven** : Je peux répondre ? Ces 155 propositions, au départ, c'était dans un but politique. Bien sûr, les technologies ont évolué, l'accessibilité a évolué. Et, comme il y a eu un progrès technologique, il y a aussi des choses sur le site Internet de la Fédération. Donc, on peut avoir accès à ces 155 propositions. Il y a une traduction en langue des signes qui est en cours. Il y a des choses qui se font.

- **Olivier de Lagarde** : Question suivante ? Courte et ramassée. Levez-vous.

- Après, il y a des gens qui ne voient pas, derrière.

Je m'appelle **Christel Montaigne**, je suis entendante, j'enseigne la langue des signes depuis trois ans dans les centres d'animation. J'essaie de sensibiliser, quand j'ai appris que la langue des signes avait été interdite pendant longtemps et l'injustice qu'avaient subi les sourds pendant longtemps, je fais donc des séances de sensibilisation sur le sujet.

Sur l'implant cochléaire : un enfant sourd qui naît de parents entendants, les parents sont tellement affolés, les médecins arrivent, disent : je vais le sauver, il y a l'implant cochléaire. Donc, je ne suis pas sûre qu'il y ait le choix. Les parents ne connaissent pas la langue des signes. J'en viens à ma question. Justement, la langue des signes apporte énormément d'avantages, y compris chez les entendants. Il y a d'ailleurs des clubs de mamans entendantes qui apprennent la langue des signes à leur bébé entendant. Comme on demande toujours aux sourds d'aller vers les entendants, pourquoi, à un moment donné, on ne ferait pas l'inverse ? Avez-vous pensé, vous, Dominique Gillot, à juste rendre la langue des signes obligatoire à l'école ? Comme ça, il n'y aura plus jamais de handicapés.

- **Dominique Gillot** : Je n'y ai pas pensé, mais j'étais encore maire de ma commune au moment de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, et dans les activités périscolaires de ma commune, il y avait bien évidemment un enseignement, une sensibilisation à la langue des signes dès l'école maternelle. Quand j'étais encore institutrice et que je fréquentais les sourds, je mettais mes élèves le samedi matin devant L'œil et la main, on faisait des commentaires, et ils apprenaient des éléments de langue des signes.

C'est une question de volonté et de sensibilisation. Et il est important que les sourds restent présents dans l'espace public et soient moteurs de cette motivation. La langue des signes est très attractive, c'est très beau, et aujourd'hui, des entendants apprennent la langue des signes, c'est un nouveau goût, une nouvelle manière de faire. Je ne critique pas, mais simplement, c'est aussi aller chercher chez les sourds quelque chose dont les sourds devraient faire la promotion eux-mêmes.

On revient dans l'affaire Joël Chalude et La Famille Bélier. Quand ce sont des entendants qui se mettent à pratiquer la langue des signes, c'est magnifique. Mais quand c'est les sourds qui veulent que l'enseignement de leurs enfants soit en langue des signes, c'est un problème, ça coûte cher, il n'y a pas le bon prof, pas les interprètes, etc. Si on accumule tout ça sous forme de problème, ça ne se résout pas évidemment.

Mais je pense que la diffusion de la langue des signes comme une langue de communication intergroupe, pour que des personnes entendant puissent parler, communiquer avec des collègues, des voisins sourds, c'est l'avenir de la langue des signes.

Quand j'étais maire, toujours, j'ai recruté un jeune sourd. Je ne sais pas si j'ai le temps de raconter l'anecdote ?

- **Olivier de Lagarde** : Très court.

- **Dominique Gillot** : Une femme m'a demandé un rendez-vous, elle est venue à la permanence avec son fils, qui était un jeune homme de vingt ans, sourd, qui travaillait dans un atelier protégé en tant que jardinier. Il voulait apprendre la langue des signes. Il n'avait pas été bien oralisé, il n'avait pas appris la langue des signes, qu'on ne connaissait pas dans sa famille. Il avait découvert qu'il existait cette forme de communication, et il voulait l'apprendre.

Et dans son activité professionnelle, il avait demandé à bénéficier d'une formation continue en langue des signes. Son patron avait répondu : tu n'en as pas besoin pour ton métier. Donc, il était révolté, voulait démissionner. Sa mère était catastrophée, elle disait : mais qu'est-ce qu'il va faire s'il démissionne ? J'ai conforté le jeune homme dans sa décision, j'ai dit à la maman : il est suffisamment malin, il trouvera du boulot ailleurs.

Elle me dit : mais où voulez-vous qu'il aille ?

J'ai dit : à la mairie par exemple !

Il est venu frapper à ma porte quelque temps plus tard. On m'a dit : vous vous rendez compte ? Un jardinier, il va aller sur la voie publique, il va se mettre en danger, il ne va rien entendre, il va aussi mettre en danger ses collègues. Donc, je suis allée dans les ateliers pour montrer qu'il n'y avait pas de problème. On a fait beaucoup de progrès, et progressivement, des collègues ont voulu apprendre la langue des signes pour parler et sortir avec leur copain.

On a donc monté une formation en langue des signes. Un jour, j'étais dans un pot du service technique. J'en vois quatre ou cinq qui parlaient en langue des signes. Je vais les voir, je leur dis : vous êtes sourds ? Et on me répond : non, j'ai appris pour parler avec lui.

Donc, les choses avancent dès lors qu'on considère les gens dans leurs compétences et dans leurs capacités.

- (Hors micro)

- **Olivier de Lagarde** : Attendez... Vous n'allez pas m'avoir sur ce coup-là... Jacques Sangla, vous vouliez réagir ? Puis on prendra la question de Monsieur.

- **Jacques Sangla** : Là, on est en 2015. Il y a plusieurs problèmes, le problème de l'accessibilité, le problème de l'emploi, des problèmes préoccupants. Je suis ex-président de la Fédération, mais je suis toujours être préoccupé par cette question-là, en particulier par la question de l'éducation.

Je profite de la présence de la directrice de l'institut pour lui demander : allez-vous vers une politique plus dans l'éducation bilingue ou plus vers une intégration individuelle des enfants en école ordinaire ?

- **Elodie Hemery** : Notre seule philosophie, c'est de s'adapter aux besoins et attentes des jeunes et de leur famille. Donc, le parti pris, à l'INJS de Paris, c'est le libre choix, quel que soit le mode de communication choisi. On a une multitude de modalités de scolarisation : soit l'accompagnement en classe annexée, en scolarisation collective dans des établissements ordinaires, soit un parcours bilingue à l'INJS, soit en inclusion individuelle. C'est vraiment permettre des parcours personnalisés, adaptés, selon les choix, les attentes des enfants et de leur famille, ce qui implique pour les équipes des adaptations et un accompagnement sur mesure. C'est ce qui fait, je pense, aussi la force de l'INJS.

- **Olivier de Lagarde** : Monsieur, une question, et merci d'avoir été patient, ça fait un certain temps que vous attendez.

- **Olivier Michaut**: Bonsoir.

J'ai une question pour vous, Mme Dominique Gillot. C'est une question très importante qui concerne l'éducation des sourds.

J'étais président du Mouvement des sourds, au niveau du PS. On a fait un rapport, un état des lieux sur l'éducation des sourds en France, sur le conflit linguistique entre la langue des signes et le LPC.

Et il y a eu la loi Fabius en 91 : est-ce que c'était une bonne loi ? A mon avis, dans notre équipe, on y a réfléchi, et je pense que c'était une mauvaise loi, parce qu'elle a laissé aux parents le libre choix de l'éducation des enfants sourds. Pourquoi c'était complètement inadapté ? Parce que la majorité des parents n'ont aucune conscience ou connaissance linguistique, ne connaissent pas l'existence de la langue des signes. Et comment savoir, pour ces parents, si l'enfant a ou non besoin de langue des signes ?

Je pense que ce ne sont pas vraiment les parents qui décident majoritairement ce qu'il faut pour leur enfant. Ils ne savent pas vraiment de quoi leur enfant a besoin. Je pense que c'est au niveau de l'État. Je pense que l'État est assez lâche, en se dédouanant de ça, en laissant le libre choix aux parents. Alors qu'il faudrait une orientation de l'État sur cette question.

Une dernière chose. Je vais vous donner un exemple. Dans les lycées d'entendants, la langue officielle d'enseignement, c'est le français. C'est une question peut-être idiote. Est-ce qu'on a, par exemple, la possibilité de choisir l'arabe comme langue d'enseignement ? Les cours de français sont obligatoires, voilà, ça fait partie de l'éducation, en France. Mais chez les sourds, quelle est la langue officielle ? C'est l'oral, le LPC ? Laisser aux parents le libre choix de ça, je pense que c'est compliqué. Merci de m'avoir écouté.

- **Olivier de Lagarde** : On a bien compris.

- **Dominique Gillot** : La langue d'enseignement, en France, c'est le français écrit. La vocation de l'enseignement, de l'éducation, en France, c'est que tous les enfants maîtrisent le français écrit.

Il y a eu un mouvement, ces dernières années, pour faire reconnaître les langues régionales. Et je suis hostile à ça. Parce que je pense que l'unification de l'enseignement, en France, ça doit être le français.

Vous êtes d'accord ou non, je m'explique. Il y a eu un mouvement aussi pour savoir si classer la langue des signes comme langue minoritaire n'aurait pas été un moyen de favoriser son apprentissage dans les écoles. Peut-être que ça pourrait être une solution. Et dans certains établissements, il pourrait y avoir le choix de certains cours, comme il y a des cours en breton, il pourrait y avoir des cours en langue des signes, pour tous les enfants de l'établissement, pas que pour les sourds.

Et ça me permet de répondre à la question de tout à l'heure : pourquoi est-ce qu'on n'impose pas l'apprentissage de la langue des signes ? On n'impose pas non plus l'apprentissage d'une langue régionale ou minoritaire. La langue d'enseignement, en France, c'est le français.

- **Olivier de Lagarde** : J'ai juste une question pour vous. Savez-vous à quoi on reconnaît un bon débat ? C'est qu'on en ressort frustré. Et vous allez en ressortir frustrés, parce qu'on va s'arrêter là. On avait dit qu'on n'irait pas plus loin que 20h. On a poussé les cases, et maintenant, il est 20h10. Elodie Hemery, Andrea Benvenuto, venez-là. On va faire une petite conclusion ensemble. Vous allez prendre un micro.

- Juste, je ne vois pas l'interprète...

- **Olivier de Lagarde** : Ah oui ! Où est-ce qu'on se met ?

- **Elodie Hemery** : Je n'avais pas de conclusion particulière à faire, si ce n'est vous remercier et vous inviter aux trois autres dates : le 12 janvier, on fera une table ronde sur la problématique de l'accès à l'emploi, le 29 mars, sur la justice. Et en juin, je n'ai plus la date en tête, ce sera sur les paradoxes de l'inclusion. Ce sont des thématiques qui, fréquemment et au quotidien, nous posent question, qui méritent d'être débattues pour trouver des réponses collectives adaptées et concrètes.

- **Olivier de Lagarde** : Moi, je voudrais vous remercier. Des colloques, j'en anime beaucoup, mais avec des salles aussi réactives, j'en ai rarement vu !